

Conférence de presse :
Présentation de la rentrée 2019 en Saône-et-Loire

Mardi 3 septembre 2019

Fabien Ben

Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale

La Rentrée 2019 en Saône-et-Loire

La loi pour une École de la confiance a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.

Parmi les grands axes mis en avant par cette loi, on peut citer l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans, la création d'un grand service public de l'École inclusive, le droit des élèves à suivre une scolarité sans harcèlement, l'éducation au développement durable de la maternelle au lycée, l'instauration des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation...

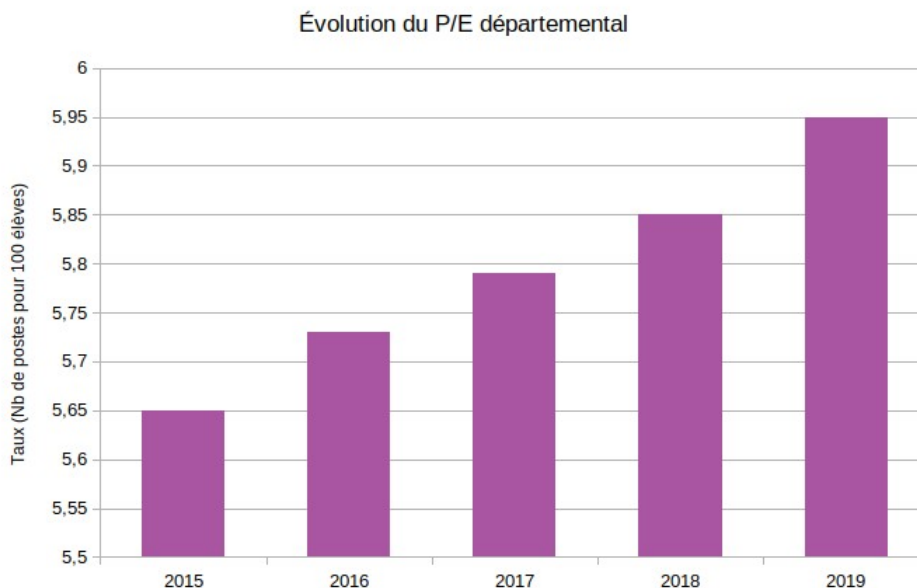
Pour notre département, les priorités sur les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) sont réaffirmées. Les décisions prises concernant notamment les classes à effectifs réduits, le renforcement de la formation des maîtres au travers des INSPÉ, le programme « devoirs faits » ou le soutien à la ruralité sont poursuivies.

L'acquisition solide des compétences fondamentales dès les premiers cycles de l'école primaire et en particulier en éducation prioritaire est un axe fort de la politique éducative départementale, appuyée sur le projet académique « vers une académie apprenante ». Les écoles en REP restent le creuset d'expérimentations fortes pour améliorer les organisations pédagogiques et offrir aux enseignants des formations didactiques et pédagogiques ciblées sur la maîtrise de la langue, les mathématiques et la construction du respect citoyen.

Quelques chiffres prévisionnels de la rentrée 2019 (au 28/08/2019)

Premier Degré

- **43 905 élèves** dont 16 007 en maternelle, 27 356 en élémentaire et 542 en ULIS
- **2 897 enseignants** pour 554 écoles (561 écoles l'année scolaire dernière)



Collège

- 21 948 élèves pour 51 collèges
- 1 366 enseignants titulaires dont 1 251 professeurs certifiés, 75 agrégés et 40 PEGC (Professeur d'Enseignement Général de Collège)

Ajustements de postes pour la rentrée 2019

Attributions au 03 septembre

1. CHALON – maternelle bourgogne
2. MÂCON – maternelle Grand Four
3. MÂCON – élémentaire Vincent Auriol
4. CHARNAY – élémentaire La Coupée
5. OSLON – école primaire
6. LUX – école primaire
7. PERRECY-LES-FORGES – école primaire (annulation du retrait)

Retrait confirmé

1. CHALON – élémentaire Vivant Denon

Réouverture

1. Réouverture à l'école de BOSJEAN (RPI Frangy, Sens et Bosjean)

Bilan à l'issue de la procédure de préparation de la rentrée 2019

En maternelle, **douze attributions pour autant de retraits.**

En élémentaire, trente-et-une attributions pour dix-huit retraits, soit **un différentiel de treize postes supplémentaires** devant élèves auxquels il faut ajouter deux postes en ULIS et deux postes et demi en UPE2A.

Au total, ce sont donc dix-sept postes et demi qui ont été créés à cette rentrée et affectés dans les classes.

L'école maternelle, l'école de l'épanouissement et du langage

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans est le point central de la Loi pour une École de la confiance et constitue un objectif majeur pour la rentrée 2019. Cette mesure renforce l'école maternelle et met l'accent sur le rôle crucial de ces 3 années de scolarité dans le développement affectif et intellectuel de l'enfant. L'école maternelle est un tremplin vers la réussite, le foyer de l'épanouissement des élèves et le lieu de la réduction des inégalités dont la 1^{ère} est le langage.

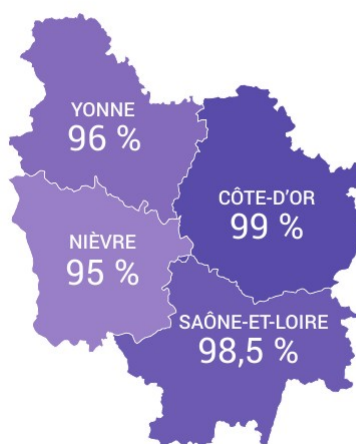


Pour la rentrée 2019 sur le département de la Saône et Loire, l'instruction obligatoire à trois ans concerne un vivier potentiel de 150 élèves supplémentaires, ce qui représente 2,7 % des élèves scolarisés en maternelle.

Pour préparer cette rentrée, à la demande des élus, un partenariat Éducation nationale - Collectivités s'est engagé afin de les accompagner localement dans la mise en œuvre de cette mesure. Les thématiques abordées concernent l'accueil des enfants sur le temps de repos l'après-midi, le nombre d'ATSEM, le travail en collaboration avec les structures petite enfance, les aménagements des locaux...

TAUX DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES DE TROIS ANS EN MATERNELLE, PAR DÉPARTEMENT, À LA RENTRÉE 2018

L'instruction obligatoire à 3 ans permettra de scolariser environ 350 élèves supplémentaires en petite section de maternelle dans l'académie de Dijon à la rentrée 2019.



Travailler en synergie : des formations communes PE-ATSEM

La mise en place des dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans implique pour les enseignants qui exercent dans ces structures une formation commune avec les personnels ATSEM.

Ce travail en synergie PE-ATSEM s'étend désormais à l'école maternelle dans son ensemble.



L'objectif de ces formations vise le renforcement de la complémentarité du binôme enseignant/ATSEM, dont le partage et l'acquisition d'une culture commune a une répercussion positive au service des élèves accueillis.

L'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves : une priorité nationale

Renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux

Parmi les mesures déployées dans le cadre du Plan mathématiques Villani-Torossian :

- Des référents mathématiques sont mis en place pour des circonscriptions du 1er degré. Leur mission sera de renforcer au plus près du terrain l'accompagnement en mathématiques des équipes enseignantes et ce, de façon permanente.
- Des laboratoires de mathématiques (« LaboMaths ») ont été créés sur les circonscriptions de Louhans, Chalon 1 et Chalon 2. Destinés aux enseignants, ces laboratoires qui sont des lieux de formation permanente contribuent au développement professionnel en équipe des professeurs.

Les évaluations CP et CE1

Tous les élèves du département ont passé les évaluations nationales de français et mathématiques pendant l'année scolaire 2018-2019 : en septembre pour les CP et les CE1, en janvier (mi-CP) pour le point d'étape en CP. A partir des relevés de résultats anonymés recueillis par les circonscriptions et/ou transmis par le Rectorat et le Ministère, une synthèse départementale est effectuée. Dans le même temps, les enseignants reçoivent les familles afin qu'elles prennent connaissance des résultats concernant leur(s) enfant(s).

Quelques points essentiels s'en dégagent :

- les élèves réussissent globalement mieux en français qu'en mathématiques.
- le pourcentage d'élèves en difficulté dans ces deux domaines était plus important en début de CP dans les classes en Éducation Prioritaire que dans les classes toutes écoles confondues.
- l'évolution est positive entre début CP et mi CP, avec pour de mêmes compétences évaluées, des pourcentages d'élèves en réussite en hausse ; cette évolution positive est, pour plusieurs compétences, accentuée dans les classes en Éducation Prioritaire, ce qui révèle une réduction de l'écart entre les deux types de classes.

Les résultats et les constats qui en découlent sont proches de ceux effectués au niveau national mais avec des pourcentages d'élèves en réussite mi-CP un peu supérieurs à ceux du niveau national, pour l'ensemble des élèves comme pour ceux des CP en Éducation Prioritaire, pour la majorité des exercices.

Des documents émanant du Ministère ainsi que des accompagnements par les formateurs aident les enseignants à ajuster leurs interventions pédagogiques pour répondre au plus près aux besoins des élèves.

Dédoubllement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire

Année scolaire 2018-2019

En Saône-et-Loire, toutes les classes de CP en Réseaux d'Éducation Prioritaire ont bénéficié d'effectifs réduits » malgré de fréquentes variations en cours d'année (arrivées, départs d'élèves dans de nombreuses classes) qui s'échelonnent entre 9 et 14 élèves selon les écoles. Dans le département, 11 écoles sont concernées avec 22 classes (17 CP et 5 CP-CE1)*.

<i>circonscriptions</i>	villes	écoles	nombres de classes
<i>Autun</i>	Autun	Victor Hugo	3 CP
<i>Chalon</i>	Chalon	Liberté, égalité, fraternité	1 CP
		Maurice Cortot	3 CP
<i>Le Creusot</i>	Le Creusot	La Pépinière	2 CP-CE1
	Torcy	Champ Batard	2 CP
		Champ Cordet	1 CP
<i>Charolles</i>	Digoin	Le Launay	2 CP-CE1
		Pierre et Marie Curie	2 CP
		Lafleur-Bartoli	2 (1 CP / 1 CP - CE1)
<i>Mâcon Sud</i>	Mâcon	Jules Ferry	2 CP
<i>Montceau les Mines</i>	Montceau les Mines	Jacques Prévert	2 CP
			22 classes

Un groupe départemental de pilotage de cette mesure a été mis en place. Ce groupe décline au niveau départemental des actions définies au niveau national et dans un groupe académique. Il est piloté par Mme l'inspectrice adjointe à M. le directeur académique et par Mme l'inspectrice de Mâcon Sud par ailleurs référente dans le groupe de pilotage académique. Animé par la conseillère pédagogique départementale pour les apprentissages fondamentaux, il comprend des formateurs des circonscriptions concernées ainsi que des conseillers pédagogiques départementaux (ASH et numérique par exemple) afin d'intégrer les apports de ces domaines aux travaux du groupe. Les enseignants nommés sur ces postes à profil ont bénéficié de formations et accompagnements particuliers pour leur permettre d'adapter leurs pratiques pédagogiques à ces nouvelles configurations de classes.



LES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ACADÉMIE À LA RENTRÉE 2019

	CP en REP	CE1 en REP	CP/CE1 en REP	CP en REP+	CE1 en REP+	Total
Côte d'Or	28	26	/	13	9	76
Nièvre	16	16	5	/	/	37
Saône et Loire	15	16	5	/	/	36
Yonne	47	49	/	/	/	96
Académie de Dijon	106	107	10	13	9	245

Année scolaire 2019-2020

A la rentrée de septembre 2019, conformément au plan d'action national, les CE1 de ces écoles sont à leur tour des classes à effectifs réduits. Le groupe de pilotage départemental continue ses actions.

Les enseignants nommés sur les postes de CE1 à effectifs réduits bénéficient des mêmes types de formations et d'accompagnement que ceux de CP. Les élèves de CE1 se retrouveront l'année suivante en CE2 dans des classes à effectifs non réduits ; cette perspective sera anticipée au cours de l'année avec une mise en œuvre d'actions pédagogiques destinées à favoriser cette transition.

<i>circonscriptions</i>	villes	écoles	CP	CE1	CP/CE1
<i>Autun</i>	Autun	V Hugo	2	3	
<i>Chalon</i>	Chalon	Liberté, égalité, fraternité	1	1	
		M Cortot	2	2	
<i>Le Creusot</i>	Le Creusot	La Pépinière	1	1	1
	Torcy	Champ Batard	1	2	
		Champ Cordet	1	1	
<i>Charolles</i>	Digoin	Le Launay	1	1	1
		P et M Curie	2	2	
		Bartoli			2
<i>Mâcon Sud</i>	Mâcon	J Ferry	2	2	
<i>Montceau les Mines</i>	Montceau les Mines	J Prévert	2	2	
			36 classes		

L'enseignement précoce des langues vivantes étrangères

La circulaire de rentrée 2019 donne une nouvelle impulsion à l'enseignement des langues vivantes à l'école.

Les élèves de l'école maternelle ont des dispositions à l'écoute et à la reproduction des sonorités propres aux langues étrangères dont il faut profiter.

Dans la continuité des programmes de l'école maternelle de 2015, un éveil à la diversité des langues doit être proposé en moyenne et grande section de maternelle. Outre les compétences langagières développées, ce travail permettra aux élèves de s'ouvrir au monde et à la diversité des pratiques culturelles.

En complément, l'apprentissage d'une langue vivante étrangère doit être amorcé dès la maternelle. L'attention sera essentiellement portée sur la musicalité de la langue : accentuation des mots et des phrases, phonologie, prosodie.

Cet apprentissage dès l'école maternelle marquera le début du parcours linguistique des élèves, parcours se poursuivant de façon cohérente et concertée tout au long des cycles 2 et 3.

Soutenir l'action pédagogique des professeurs

Formation renforcée des professeurs

Les actions de formation mises en œuvre cette année scolaire 2018-2019 ont été orientées selon les préconisations nationales tout en tenant compte des besoins du terrain et seront reconduites pour l'année 2019-2020.

La priorité des temps de présentiel s'est concrétisée par un travail sur le langage avec pour objectif « Apprendre à comprendre ». Des apports spécifiques prenant appui sur la recherche sont venus compléter les actions de formation (interventions de chercheurs en neurosciences, formations de formateurs à l'IFE).

Le format des animations pédagogiques a fait l'objet d'une réflexion particulière afin d'impliquer au mieux les enseignants :

- recueil des besoins en faisant émerger les représentations initiales ;
- mise en place d'ateliers en fonction des attentes, des préoccupations ;
- formalisation des apports en prenant appui sur les avancées de la recherche ;
- accompagnement de la mise en œuvre par les équipes de terrain.

Les mathématiques ont été abordées via des parcours hybrides proposés sous différents intitulés :

- la construction du nombre ;
- comprendre le nombre ;
- résolution de problèmes scientifiques.

Un temps de formation sous forme de stage a permis l'accompagnement des « dispositifs moins de 3 ans » en incluant tous les partenaires de l'école (structures petite enfance, ATSEM, collectivités...) en développant toutes les actions permettant un accueil adapté et une mise en œuvre d'actions pédagogiques favorisant le développement affectif et cognitif de l'enfant.

Le travail sur la « mise en espaces » des classes afin de répondre aux nouvelles orientations de l'école maternelle a permis aux enseignants de participer à des temps d'observation chez des formateurs et de construire avec eux de nouvelles modalités concrètes de mise en œuvre des dispositifs préconisés: réorganisation de l'emploi du temps, ateliers individuels de manipulation, carnet de suivi des apprentissages notamment.

Journée de la ruralité

Depuis quelques années, les élus des Communautés de Communes s'interrogent sur les problématiques liées aux territoires ruraux dans leur contexte socio-économique et culturel, et se penchent régulièrement sur des pistes d'actions pour développer l'attractivité de son territoire.

Les Journées de la Ruralité ont pour objectif de travailler collectivement afin de définir des orientations pour le territoire et d'enrichir son développement.

Elles s'inscrivent dans la réflexion déjà engagée de soutien à la ruralité, concrétisée cette année dans l'allocation des moyens et dans la rédaction collégiale d'une convention-cadre départementale qui sera prochainement signée.

Le vivre ensemble

Respecter autrui – illustrations départementales

1. Circonscription du Creusot

Tous les enseignants du REP de Montcenis (4 écoles et 1 collège) ont été formés à la médiation par les pairs par l'association "génération médiateurs".

La formation a eu lieu sur deux ans : moitié des enseignants l'année dernière et moitié des enseignants cette année.

Les objectifs de la formation sont :

- permettre aux professionnels de l'éducation d'acquérir ou d'améliorer leurs compétences relationnelles, d'apprendre la gestion de conflits et les techniques de médiation ;
- former les élèves à ces techniques ;
- mettre en place un espace de médiation dans l'établissement et nommer des élèves médiateurs ;

Les attendus :

- instaurer un climat de classe serein ;
- favoriser la médiation par les pairs ;
- s'appuyer sur des règles de vies claires, partagées et connues de tous ;
- s'appuyer sur l'exemplarité de l'adulte.

2. Circonscription de Montceau-les-Mines

Au Pôle Ressources Ouvert (PRO), la lutte contre la perturbation scolaire et la réponse aux écoles commencent par la prévention de la désinvolture et de l'excitation des élèves qui conduisent parfois à des dérives de harcèlement.

Un travail en équipe a été conduit sur les aménagements des espaces flexibles, les chartes de comportement, l'accompagnement des élèves médiateurs et l'usage des messages clairs ainsi que le protocole de gestion de crise d'un élève, même si les enseignants ne peuvent rien produire pour l'instant. Une école de Saint-Bérain a demandé un accompagnement « climat scolaire » ; les conseillers pédagogiques y répondront l'année prochaine.

Mieux accueillir les élèves en situation de handicap

- création d'une ULIS TSA (Troubles du Spectre Autistique) à Crissey ;
- création d'une ULIS TFC (Troubles des Fonctions Cognitives) à l'école Marcigny ;
- création de 2 ULIS Collège : St Exupéry à Mâcon et Petit Prétan à Givry ;
- formations locales pour les équipes ;
- organisation de rencontres entre AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) – enseignants – familles entre la rentrée et les congés d'automne.

Assurer l'équité entre tous les territoires

Les petits déjeuners dans les écoles

Dans les semaines à venir, l'éducation nationale participera activement à la lutte contre les inégalités sociales par la distribution de petits déjeuners auprès des élèves du premier degré scolarisés dans les écoles du Réseau d'Education Prioritaire (REP) et des quartiers placés en politique de la ville du département ainsi que dans certaines communes rurales.

Deux objectifs sont poursuivis à travers cette action :

- l'un, social, vise à réduire les inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée ;
- l'autre, éducatif tend à faire acquérir aux élèves les notions de base de l'équilibre nutritionnel.

L'organisation de cette action repose à la fois sur la commune qui possède la compétence et maîtrise la logistique de la restauration scolaire et sur les directrices et directeurs d'école qui accueillent, dès le matin, les élèves dans leur établissement.

En Saône-et-Loire, 6 communes et une communauté de communes sont concernées. Il s'agit de Mâcon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Torcy, Digoin et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, ce qui implique environ **5 000 élèves**.

Les petits déjeuners seront distribués une fois par semaine durant toute l'année scolaire 2019-2020. En lien avec l'éducation à l'alimentation, les petits déjeuners seront composés d'un produit céréalier pour l'apport en glucides, d'un produit laitier pour l'apport en calcium, protéines et vitamines, d'un fruits frais pour l'apport en vitamines et en fibres.

La lutte contre le harcèlement scolaire

Le département de Saône-et-Loire est intégré dans le dispositif « NON AU HARCÈLEMENT ». education.gouv.fr

Deux référentes harcèlement étaient chargées de répondre via l'application et le numéro d'appel national 30-20 aux situations d'élèves victimes de harcèlement entre pairs. Depuis janvier 2019, un troisième référent en charge avec les autres référents de la mise en place d'actions de Prévention. Action initiée en 2018-2019 dans 10 collèges, les "ambassadeurs collégiens" seront installés dans tous les collèges du département pour l'année 2019-2020.

La réussite des élèves au collège et au lycée

Dispositif « Devoirs faits » au collège

L'objectif du dispositif est de permettre à chaque enfant de pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin. Fondée sur le volontariat des élèves, cette étude est gratuite et vise à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Chaque collège du département a proposé une organisation adaptée à ses caractéristiques. Le pilotage par les enseignants assure une continuité avec les cours tout en veillant à maintenir le lien avec les familles à propos du travail de leurs élèves. D'autres intervenants (assistants d'éducation, parents, associations..) ont pu également être associés à la démarche.

Pour l'année civile 2018, le budget nécessaire s'élève à 60 075€ et ce sont 3 339 heures supplémentaires effectives qui ont été alloués aux collèges sur 2018-2019.

Pour l'année scolaire 2019-2020, ce seront 10 859 heures qui seront affectées en collège. On peut noter l'accroissement de l'enveloppe globale, ce qui montre bien l'effort effectué au niveau académique.

Le dispositif « Devoirs faits » représente les 2/3 de l'enveloppe d'heures supplémentaires octroyée à l'accompagnement éducatif.

D'autre part, cette année 2019-2020 verra s'installer une dotation horaire à destination des 3^e Prépa Métiers, soit 215 heures (prises sur les 10 859 heures) réparties sur 9 lycées professionnels qui hébergent les dispositifs.

L'ouverture européenne et internationale

L'ouverture européenne et internationale des élèves est vivement encouragée par le Ministère de l'éducation nationale. Elle peut commencer dès l'école maternelle, grâce notamment à eTwinning.

eTwinning est une action européenne, permettant aux enseignants de 44 pays de construire des projets communs en trouvant aisément partenaires, idées et ressources.

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, le projet Singing in Europe a permis à 23 professeurs des écoles de Saône-et-Loire d'être associés à autant d'enseignants européens. La plateforme eTwinning a permis d'identifier des partenaires dans une dizaine de pays. Le fil rouge du projet a été l'apprentissage de chants en anglais. Des échanges par binômes ont permis aux élèves de faire connaissance avec des camarades d'autres pays, en découvrant leurs pratiques scolaires et culturelles.

Un exemple concret avec le Lycée Hilaire de Chardonnet de Chalon/Saône qui met en œuvre et développe chaque année une politique pédagogique résolument tournée vers l'international.

Celle-ci se décline sous différentes formes :

- 1° L'acquisition des compétences linguistiques et pluridisciplinaires est portée par les enseignants de langues, les assistants de langues, les professeurs de DNL (SVT, Maths,

SES, Histoire géographique) et les professeurs non spécialistes de la langue qui interviennent ponctuellement aux côtés de leurs collègues sur des projets transdisciplinaires. Le lycée bénéficie d'une salle informatique et d'un espace de visioconférences, utilisé pour communiquer avec les partenaires étrangers.

L'utilisation de ressources, comme Télé Langues par exemple, permet de diversifier les supports pédagogiques. Des stages de langue anglaise sont proposés pendant les petites vacances. Les élèves apprennent les langues en groupes de 22 à 26 élèves maximum pour bénéficier de conditions optimales d'enseignement. L'évaluation continue des élèves est complétée par la passation de la Certification Cambridge en 2^{de} et en Terminale et de la Certification KMK en seconde.

2° Le développement de la mobilité :

La présence dans l'établissement d'une professeure Ambassadrice e-Twinning apporte une plus-value en termes de conseil et d'incitation à la mobilité aussi bien pour les élèves que pour les professeurs ; par exemple, l'établissement accueille lors du 1^{er} trimestre 2019-2020, une délégation de collègues espagnols qui observeront des cours d'anglais dans le cadre d'Erasmus +. La signalétique Erasmus+ est présente dans l'établissement (drapeau).

Un appel est fait aux élèves pour les encourager à la mobilité ainsi que la présentation des jumelages actifs de l'établissement en début d'année. L'établissement est jumelé avec Ceski en République Tchèque, avec Naesvedt au Danemark, et avec Lakeville Massachussets aux États-Unis.

3° Le développement de l'e-Twinning a permis de développer un partenariat de travail avec l'Italie, le Pays de Galles et la Finlande, notamment. Le projet e-Twinning 2019-2020 associe l'Espagne, la Turquie et la Grèce. Ces échanges numériques avec les partenaires étrangers permettent en outre d'apprendre à se servir des outils informatiques et de se professionnaliser. Par exemple, un "guide d'entretien avec un chef d'entreprise en anglais" a été élaboré et mis à disposition des enseignants. Les élèves ont également découvert Europass et documentation au CDI.

L'établissement est également engagé dans les actions pédagogiques internationales suivantes :

- Brigitte Sauzet avec l'Allemagne ;
- La Rioja (Espagne) ;
- Anna Seghers Allemagne ;
- un récent contact avec un Lycée britannique est en cours de développement.

4° Les compétences interculturelles :

Siège d'une UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants), le lycée possède une culture d'accueil et d'accompagnement des élèves étrangers. L'établissement accueille également des élèves d'associations telles que CEI qui effectuent un séjour temporaire en France dans le cadre d'un échange entre élèves.

L'interculturalité est présente dans les expositions pédagogiques. Au cours de l'année 2018-2019, par exemple, a eu lieu un projet développement durable « Sustainable Development Yes we Can », projet e-Twinning sur les stéréotypes et les préjugés concernant les européens.

Toutes ces actions en faveur des échanges internationaux contribuent à faire du Lycée Hilaire de Chardonnet un lieu d'apprentissage où les élèves ouvrent leurs esprits et se préparent à vivre dans un monde de riche diversité.

Cet effort a été récompensé par la labellisation EUROSOL attribuée au lycée le 25 juin 2019 pour une durée de 3 ans.

Campus connecté



À la rentrée 2019, treize campus connectés ouvrent dans des villes éloignées des grands centres universitaires. Nevers et Autun sont les deux villes concernées dans l'académie de Dijon, Lons-le-Saunier pour l'académie de Besançon. Une opportunité pour les jeunes de suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un accompagnement, d'un emploi du temps, d'une carte d'étudiant... L'objectif de ces structures propices à une dynamique collective et à l'entraide, est de reconnecter aux études supérieures des jeunes qui sans cela n'auraient pas nécessairement entrepris ces études.

Le Campus connecté d'Autun

C'est la possibilité de suivre ses études depuis Autun dans plusieurs dizaines de formations diplômantes. Ce cursus universitaire à distance est expérimenté à la rentrée 2019 à Autun dans un lieu labellisé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et constitue une voie hors Parcoursup qui permet une inscription dans une université avec carte d'étudiant, bourses du CROUS, etc.

Chaque étudiant sera encadré, motivé, accompagné par un coach.

Un des piliers de la réussite du dispositif est l'accompagnement de chacun en fonction de la réalité de son quotidien et de ses aspirations personnelles.

Les campus connectés proposent des diplômes qui sont délivrés par des universités. Chaque étudiant inscrit suit exactement le même parcours qu'un étudiant en présentiel et passe les mêmes examens. Il n'y a donc pas de différence entre un diplômé qui a suivi les cours à l'université et un diplômé inscrit dans un campus connecté.

Le campus connecté d'Autun propose 27 licences (psycho, droit, maths, lettres modernes, histoire de l'art...) et 17 BTS (assurances, commerces international, MUC, NRC, communication, tourisme, hôtellerie-restauration, assistant de gestion PME-PMI, ESF, SP3S...)

Chacune de ces formations peut-être suivie intégralement à distance.

Elles sont toutes complètes (L1, L2, L3) et diplômantes.

ANNEXE

DONNÉES DE RENTRÉE

Les chiffres de l'académie de Dijon

LES ÉLÈVES



264 403
écoliers, collégiens
et lycéens

source SSA juillet 2019
Prévisions

—141 356 élèves du premier degré
—123 047 élèves du second degré
dont 74 441 collégiens
et 48 606 lycéens

LES ENSEIGNANTS



26 793
personnels

enseignants 1er degré : 9067; second degré : 11 567,
personnels non enseignants : 6 159 (rentrée 2018)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



1 989
écoles et établissements
du second degré publics
et privés⁽¹⁾

1 731 écoles
182 collèges
76 lycées et 3 Erea⁽²⁾

LES DIPLÔMES⁽³⁾



87,4 % Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)

89,6 % Taux de réussite au baccalauréat

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES



*Nombre moyen
d'élèves par classe

Premier degré

En préélémentaire
23*

En élémentaire
22,2*

Second degré

En collège
24,4*

En formations
professionnelles
28*

En formations générales
et technologiques
17,7*

année scolaire 2017/2018

LE BUDGET



1,561 Milliards d'euros

⁽¹⁾ Prévision
rentrée 2018

⁽²⁾ Erea : Établissement régional
d'enseignement adapté

⁽³⁾ Session 2018,
données provisoires

RENTRÉE 2019 – SAÔNE-ET-LOIRE – 1^{er} degré

DONNÉES GÉNÉRALES

- Baisse prévisionnelle de 693 élèves dans le département¹
- E/C² départemental : 22,12 (maternelle) ; 21,33 (élémentaire)
- P/E³ départemental : 5.95

- 554 écoles en 2019 (561 en 2018)

LES STRUCTURES

- 1 concentration au sein d'un RPI⁴ (RPI n°32 : Gilly-sur-Loire - Saint-Aubin-sur-Loire)
- 54 ULIS⁵
- 39 dispositifs de scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- 5 fusions d'écoles (Chalon : 1 ; Mâcon : 2 ; Oslon : 1 ; Saint-Christophe-en-Bresse : 1)
- 43686 élèves (hors ULIS)

LES EFFECTIFS

	NIVEAU MATERNEL	NIVEAU ÉLÉMENTAIRE	ULIS
EFFECTIFS ⁶ (PRÉVISION 2019)	15462	28224	543

LES MOYENNES (E/C)

	DEPARTEMENTAL	QPV ⁷	EP ⁸
NIVEAU MATERNEL	22,12	22,30	20,56
NIVEAU ÉLÉMENTAIRE	21,33	19,55	16,14

LES EMPLOIS

- 2022 emplois devant classe ordinaire

	SAÔNE-ET-LOIRE	ACADÉMIE
P/E (PRÉVISION 2019)	5.95	6.06

LES MESURES DE CARTE

- 30 mesures de retrait d'emploi en classe
- 43 mesures d'attribution d'emploi en classe
- Création de 2,5 emplois en UPE2A⁹ (circonscriptions d'Autun ; Chalon 1 et 2 ; Mâcon Nord et Sud ; Montceau-les-Mines)
- Création de 2 ULIS (Marcigny et Crissey)
- Balance de + 17,5 emplois devant classe par rapport à la rentrée 2018

LES OBJECTIFS STRUCTURELS NATIONAUX

- Dédoublage des CP¹⁰/CE1¹¹ en EP achevé (7 emplois dédiés, à la rentrée 2019, pour atteindre 38 classes dédoublées)
- Dédoublage des GS¹² en EP : 2 classes dédoublées (Torcy) dès cette rentrée
- 13 emplois dédiés à la réduction des effectifs des classes GS/CP/CE1 dès cette rentrée (75% des classes comportant au moins un de ces niveaux comportent déjà des effectifs inférieurs ou égaux à 24 élèves).

¹ Le constat d'effectifs est le fruit d'un processus faisant l'objet d'un calendrier national qui se termine début octobre. Les effectifs exprimés doivent être compris comme prévisionnels

² Nombre moyen d'élèves par classe

³ Nombre d'enseignants pour 100 élèves

⁴ Regroupement pédagogique intercommunal

⁵ Unités localisées pour l'inclusion scolaire

⁶ Le constat d'effectifs est le fruit d'un processus faisant l'objet d'un calendrier national qui se termine début octobre. Les effectifs exprimés doivent être compris comme prévisionnels

⁷ Quartier Politique de la Ville

⁸ Education prioritaire

⁹ Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

¹⁰ Cours préparatoire

¹¹ Cours élémentaire 1^{ère} année

¹² Grande section de maternelle

GLOSSAIRE

CDEN : conseil départemental de l'Education Nationale

CTSD : comité technique spécial départemental

Enseignant référent : Interlocuteur privilégié des parents, l'enseignant référent fait le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de l'élève, tout au long de son parcours scolaire.

ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation

ETP : équivalent temps plein

IEN : inspecteur de l'éducation nationale

IME : institut médico-éducatif

ITEP : instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

P/E : ratio donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves

PEDT : projet éducatif territorial

Plus de maîtres que de classes : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire, dans le cadre de la refondation de l'École de la République. Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire.

RASED : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

REP : réseau d'éducation prioritaire

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

SAPAD : services d'assistance pédagogique à domicile

Scolarisation des moins de trois ans : Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle constitue une toute première étape de son parcours scolaire.

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants